



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 20 novembre 2023, une enquête publique unique relative aux modifications apportées à l'autorisation environnementale accordée le 24 avril 2018 à la société ÉPUISAY ÉNERGIE (JPEE) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à ÉPUISAY, est organisée **en mairie d'ÉPUISAY du 11 décembre 2023, à 14 heures, au 12 janvier 2024 inclus, à 17 heures.**

Le dossier, comprenant notamment une demande de « dérogation espèces protégées » et l'avis de l'autorité environnementale, sera :

— déposé en mairie d'ÉPUISAY, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;

— disponibles sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Monsieur Roland LESSMEISTER, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public **en mairie d'ÉPUISAY** :

- le **lundi 11 décembre 2023 de 14 heures à 17 heures,**
- le **mardi 19 décembre 2023 de 8 heures à 12 heures,**
- le **vendredi 5 janvier 2024 de 14 heures à 17 heures,**
- le **vendredi 12 janvier 2024 de 14 heures à 17 heures (clôture de l'enquête).**

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale en mairie d'ÉPUISAY, et par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr). Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace "Publications" – « Enquêtes publiques ».

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Madame Émilie FOURGEAUD, responsable développement éolien Grand Ouest, à l'adresse suivante : emilie.fourgeaud@jpee.fr.

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairie d'ÉPUISAY, en préfecture de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement - Place de la République à BLOIS, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace « Publications »- « Enquêtes publiques ».

À l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de Loir-et-Cher statuera sur les demandes de modifications du projet initial et sur la demande de « dérogation espèces protégées » par arrêté d'autorisation ou de refus.